



**Les Communes
du
Val d'Anniviers**



www.anniviers.org

Rapport final de la commission environnement ⑥

Président : Georges Vianin, Ayer

Membres : Walti Zuber, Chandolin Gaby Solioz, Grimetz Christian Loye, St-Jean
Patrick Salamin, St-Luc Joël Bonnard, Vissoie Dominique Barmaz, STEP

Invités : Nadège Melly, secrétaire à Ayer Luc Jansen, juriste DTEE

1. Nombre de séances

La commission s'est réunie à 5 reprises à Ayer et une fois à Chandolin :

26 mars 2007	13 septembre 2007	8 avril 2008
6 juin 2007	25 février 2008	29 mai 2008

La commission a été renforcée par la présence de Nadège Melly qui a rédigé les divers règlements en collaboration avec M. Luc Jansen, juriste au DTEE.

Les membres de la commission ont siégé une fois à Chandolin (le 13.09.07) et ont visité le bâtiment Minergie construit par la Commune.

2. Situation initiale, buts de la commission

Buts à atteindre :

- Analyser les différentes façons de percevoir la taxe eau-égout-ordure (compteur, m3,...) tandis que la commission de construction et cadastre étudie la façon d'appliquer le règlement SIA pour définir les m3 et la commission financière fixe les montants des taxes.
- Analyser puis harmoniser les règlements sur l'eau potable, sur le ramassage des ordures et le traitement des eaux usées.
- Réfléchir à une gestion optimale des déchets (inertes, verts, autres)

Les cimetières sont traités par la sous-commission des finances, tout comme la dissolution de l'association de la STEP.

3. Sujets évoqués

Eau potable

Chaque commune a été appelée à répondre en commission aux questions liées à la quantité d'eau à disposition de chacun, à l'état des conduites et aux besoins futurs.

Décharge pour les déchets inertes

Le manque de place est problématique en divers endroits (Ayer et Grimentz). Une solution existe vers la STEP. Des discussions informelles ont eu lieu avec divers services de l'Etat pour trouver des solutions.

Déchetterie

Deux projets d'amélioration/création sont en cours. L'un à Ayer, l'autre à Grimentz. Les membres de la commission avaient suggéré aux conseillers de centraliser le ramassage et tri des déchets en un lieu (Mayoux) pour permettre une meilleure gestion et des horaires d'ouverture optimaux. Ce point de vue n'a pas été retenu. La préférence a été donnée à la dispersion de plusieurs déchetteries dans toute la vallée. Dans tous les cas, des moloks permettant le tri du papier et du verre seraient restés dans chaque village.

Déchets divers

Il faut créer/maintenir, dans les villages, des endroits pour récolter le carton, le PET, l'alu, les huiles,...

Déchets verts

Suivre les projets de l'UTO et de l'usine de DAVAL à Sierre. Prévoir des places de stockage en suffisance et broyer ce qui peut l'être en louant une broyeuse une fois par an ou chaque deux ans.

Energies renouvelables

La commission souhaite mettre en avant les énergies renouvelables et sensibiliser les architectes de la vallée. Les membres de la commission souhaiteraient que les normes Minergie soient appliquées à toutes nouvelles constructions. Les mini-hydrauliques sur les réseaux d'eau potable devraient pouvoir être entièrement financées par la nouvelle commune.

Règlements

Sur la base de modèle du canton, les règlements sur l'eau potable, sur les eaux à évacuer et sur la gestion des déchets ont été adaptés pour le Val d'Anniviers puis soumis à M. Luc Jansen, juriste au DTEE. Ce dernier a fait part de ses remarques lors de la dernière séance de la commission. Les règlements sont prêts pour être validés par le futur conseil puis adoptés par la première assemblée primaire. Le Service des affaires intérieures fera ensuite suivre les documents à qui de droit pour l'homologation par le Conseil d'Etat.

Taxe

Une fois les nouveaux règlements adoptés, la Commune d'Anniviers procédera à la perception des taxes rétroactivement, de manière uniforme pour tous les citoyens d'Anniviers.

4. Autres commissions liées

De nombreuses commissions sont à mettre en relation avec celle de l'environnement, notamment :

- construction et cadastre : analyse de la perception des m3 SIA
- finance : définition des montants des taxes
- administration : création d'un organigramme incluant le personnel de la STEP

5. Points à traiter par les nouvelles autorités

- Approbation des règlements eau, égout, ordures
- Détermination définitive sur le montant des taxes eau, égout, ordures
- Soumission à l'assemblée primaire des trois règlements
- Soumission au Conseil d'Etat
- Poursuite des réflexions sur la gestion des divers déchets (verts, inertes,...)
- Poursuite des réflexions sur la promotion des énergies renouvelables

Pour la commission environnement

Georges Vianin, président

Martine Antonier Tschus, secrétaire

.....

.....